

# An blan dé zye

Bulletin Municipal de la Ville de Sainte-Anne



**N°3** SAINTE-ANNE  
GUADELOUPE

OCT/NOV/DEC. 2016

**L'ÉDITO DU MAIRE** p1

**URBANISME** p1&2  
. Le PLU doit être conforme au SAR

**GESTION DU  
DOMAINE PUBLIC** p3  
. Domaine public, entre mythe et réalité

**SÉCURITÉ** p4  
. Un travail coordonné pour plus  
d'efficacité

**ÉDUCATION** p6  
. L'éducation au cœur du projet  
municipal



## Une commune sur tous les fronts





## Edito du Maire

Vous nous avez fait confiance pour conduire les affaires communales et servir au quotidien vos intérêts. Nous nous sommes engagés à communiquer, informer, échanger. Ce nouveau numéro « An blan dé zyé » est l'un des outils de transparence. Les affaires publiques sont les affaires de tous les administrés.

C'est une véritable entreprise de refondation de la gestion municipale qui a été mise en œuvre, en passant par une refonte de l'organisation des services. La relance de notre commune est sur les rails.

Chers concitoyens, sachez qu'à la base de chaque action municipale se trouve une volonté, et cette volonté, mon équipe et moi l'avons pour vous, pour Sainte-Anne, malgré cette période budgétaire contrainte. Chaque action entreprise a vocation à vous accompagner avec toujours plus d'efficacité tout en respectant le fruit de vos impôts et nous allons continuer à prioriser les investissements tout en continuant à réduire l'endettement.

L'héritage est lourd mais j'assume au quotidien le défi.

C'est ensemble et unis que nous parviendrons à retrouver le chemin de la confiance. Une confiance indispensable pour envisager l'avenir de Sainte-Anne, renforcer son attractivité et garantir notre mieux vivre ensemble.

Le changement d'état d'esprit et de pratiques voulu par les Saintannais est en marche et comme le disait Sénèque "ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, mais parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles".



Le Maire  
Christian BAPTISTE

## URBANISME

### Le PLU de Sainte-Anne doit être conforme au SAR



*Si le Plan Local d'urbanisme (PLU) est établi à l'initiative et sous la responsabilité de la commune, le maire et son équipe ne disposent pas néanmoins d'une totale liberté pour en fixer le contenu. Ils doivent respecter un certain nombre de règles de fond.*

Plusieurs lois récentes (SRU, Loi Grenelle I et II, ALUR..) ont modifié le code de l'Urbanisme et impactent l'élaboration du PLU. Le non respect des principes généraux énoncés dans ce code peut en effet conduire le préfet à demander des modifications voire s'opposer au caractère exécutoire du PLU.

Selon la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains 2000), le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) est un document supra communal qui définit la politique d'aménagement de la Guadeloupe. Il s'applique directement au PLU qui doit impérativement être compatible avec les orientations édictées au SAR.

Le SAR adopté par la Région Guadeloupe en 2011 est l'outil principal de planification de l'aménagement du territoire. Il fixe les priorités notamment en matière de développement, de protection et de mise en valeur du territoire régional et du patrimoine naturel.

Ce schéma vise à planifier un développement équilibré et rendre plus cohérent le développement économique, social et écologique du territoire guadeloupéen.

Ce document a une valeur prescriptive.

Il cadre et détermine les grandes destinations des parties du territoire, et notamment l'implantation des équipements structurants. Il produit un zonage préférentiellement réservé à l'urbanisation, en cherchant à limiter les effets négatifs sur les espaces naturels et agricoles.



## URBANISME

### Sainte-Anne, un territoire fortement mité

Face à la pression foncière et immobilière, le mitage urbain s'est développé d'une manière non contrôlée par la ville. Ce développement urbain anarchique a généralisé un mitage du territoire sur la globalité du territoire saintannais.

Le mitage a consommé à l'excès des espaces naturels ou des espaces dont la vocation était le développement rural, notamment sur les plateaux de l'Est.

Ces constructions se sont développées dans des zones appelées zone urbanisée de fait (NB) dans le POS mais aussi en zone naturelle (ND) et zone agricole (NC).

### La municipalité œuvre pour la défense de l'intérêt de tous

Les familles installées sur ces terres s'attendent logiquement à une intégration de ces terrains à la zone constructible.

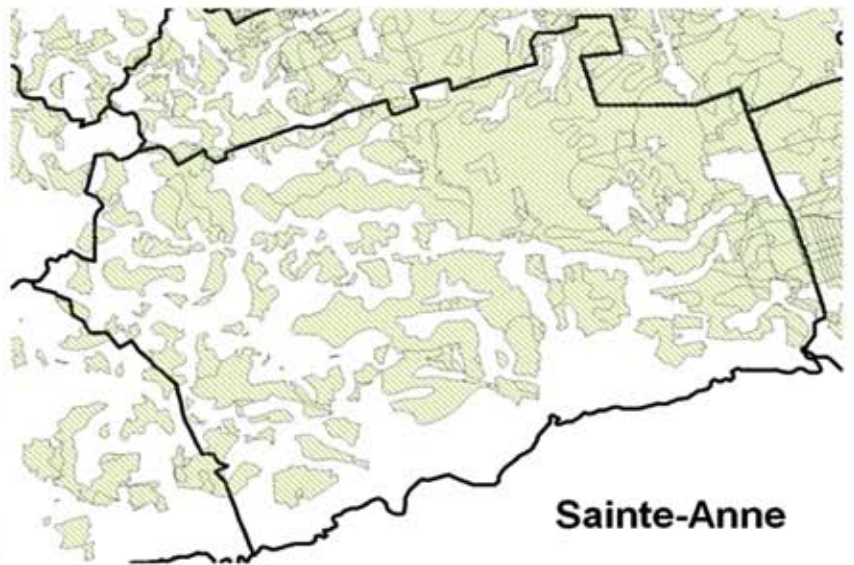
Cependant, pour un aménagement raisonné du territoire, l'orientation de la Région et de l'Etat est de mettre fin au mitage et à l'étalement urbain.

Le choix du SAR est celui du développement autour de territoires déjà urbanisés, avec des bourgs densifiés, revitalisés par la présence de services et d'activités.

La municipalité de Sainte-Anne est donc confrontée aux dispositions de ce document supérieur au PLU.

Aussi, la question sensible de la reconversion dans le PLU de cet habitat développé de force cause problème et fait l'objet de discussions avec les services de l'Etat et les organismes chargés de la préservation des espaces naturels et agricoles. C'est cette recherche d'équilibre difficile qui nécessite le temps du travail, de la discussion, de la justification, des concessions car la défense de l'intérêt général n'ignore pas obligatoirement les intérêts particuliers.

### ESPACES AGRICOLES PROTEGES DU SAR



La répartition des zones agricoles à haute valeur agronomique et protégées par le SAR.

Sainte-Anne

## Tous concertés !

La municipalité poursuit la procédure d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. Elle s'est adressée au mois de février, à tous les habitants mais également aux différents acteurs locaux (instances participatives, associations, entreprises locales...).

Elle répondait à trois grands objectifs :

- Partager avec les habitants les ambitions de la ville pour le PLU
- Associer tous les habitants à la réflexion sur l'avenir du territoire pour enrichir et nourrir le projet
- Etablir des positions communes aux habitants et à la Municipalité.

Les contributions de la population ont couvert les thématiques abordées durant la concertation telles que :

- Revalorisation du territoire : les grands-fonds
- Revalorisation du territoire : centre ville
- Revalorisation du territoire : d'autres secteurs tels que Maudette, Bois Jolan, Cinq Etangs...
- Environnement, aménagement et développement tel que le traitement des déchets et l'assainissement des eaux
- Zonage : Equilibre des zones naturelles, agricoles, urbaines
- Zonage : lotissement et gestion des constructions sauvages
- Zonage : déclassement, indivision, servitude
- Sécurité et circulation.

Les rencontres avec les habitants se poursuivent dans le cadre d'entretiens tenus avec le maire Christian BAPTISTE, Lucien GALVANI l'élú délégué à l'Urbanisme ou avec le directeur de l'urbanisme, David NEBOR.



La ville poursuit aussi sa volonté d'associer préalablement les personnes publiques notamment celles qui seront obligatoirement consultées après arrêt du PLU. Il s'agit des services de l'Etat, de la CDPNAF (commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) ainsi que les collectivités majeures.



## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

### Le domaine public: entre mythe et réalité ?

*Le domaine public est une notion assez mal comprise, qui est le résultat d'une évolution historique plus que séculaire. Cette notion s'est, aussi, complexifiée au fil des siècles par la pluralité des acteurs qui y interviennent.*

**Le DOMAINE PUBLIC en questions :**

#### QU'EST-CE-QUE LE DOMAINE PUBLIC ?

Le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) en synthétise la définition, en rappelant que ce sont d'abord des biens qui appartiennent aux personnes publiques (Etat, collectivités territoriales,...). De plus ces biens publics sont :

- soit affectés à l'usage direct du public
- soit affectés à un service public pourvu qu'ils fassent l'objet d'un aménagement qui concoure aux missions dudit service.

#### QU'EN EST-IL SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL ?

Depuis le 7 octobre 2016 et à l'initiative du maire, l'ensemble du littoral est géré par la Ville. Le maire exige de ses services, organisation et gestion saine de ce domaine public.

#### PEUT-ON AVOIR UN DROIT DE COMMERCER SUR LE DOMAINE PUBLIC ?

La réponse est oui. Une personne peut exercer une activité commerciale sur le domaine public.

Toute occupation commerciale du domaine est soumise à autorisation délivrée par le maire.

Cette occupation du domaine public :

- est incessible et inaliénable, ses occupants ne peuvent ni le vendre ni le louer, ni le céder même gracieusement, ni le transmettre à un tiers
- son occupation est nécessairement temporaire (la durée à Sainte-Anne est d'un an).
- est précaire et révocable pour des raisons d'intérêt général ou en cas de non respect du règlement par le permissionnaire.

Sous réserve de ces trois conditions, la procédure à suivre pour avoir une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public est la suivante :

- 1- Le futur titulaire doit adresser une demande écrite au maire avec tous les documents attestant de sa qualité de vendeur ambulant (le service instructeur peut être d'une aide utile).
- 2- Le service instructeur analyse le dossier, en fonction de l'ordre d'arrivée, du lieu demandé, de l'activité proposée et des éléments communiqués par l'intéressé. Il émet alors un avis. Au terme du processus, le maire prend une décision.
- 3- La décision du maire est traduite dans un arrêté (AOT) qui est remis au titulaire avec un règlement du lieu. Les deux documents sont signés par le détenteur de l'AOT.
- 4- Au terme de l'AOT, le titulaire doit renouveler sa demande, dans les mêmes conditions que la précédente. Il ne peut y avoir de tacite reconduction sur le domaine public. En conséquence, une attention particulière doit être portée à la fin de date d'AOT.

Il est à noter que l'intégralité des demandes reçues porte sur le le Domaine Public Maritime (le littoral) et engendre une forte contrainte en terme de places.

#### L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PEUT-ELLE ÊTRE GRATUITE ?

Oui, l'AOT peut être gratuite, sous certaines conditions strictement prévues par le CG3P. Ces conditions se rattachent toutes à l'intérêt général.

L'autorisation donne obligatoirement lieu au paiement d'une redevance prévue par la délibération du conseil municipal, sans exception. L'absence de paiement suspend l'AOT du titulaire et peut aboutir, après relance, à son annulation pure et simple.



Dans le cadre de la réorganisation du domaine public et de la redynamisation du centre-bourg, Christian Baptiste, le maire de la Ville de Sainte-Anne informe la population que la Ruelle Réache est désormais piétonne et y accueille tous les jours, une vingtaine de maraichers et de vendeurs de produits touristiques de 6h00 à 16h00.

Contact : Service Gestion du Domaine Public et Taxe de séjour  
Centre administratif de Valette  
0590 85 59 95



## SÉCURITÉ

### Un travail coordonné pour plus d'efficacité

*Si Sainte-Anne est une ville où il fait bon vivre, il n'en reste pas moins que la municipalité donne la priorité à la prévention et à la sécurité. Des enjeux importants pour la ville qui déploie des efforts afin de développer des actions concrètes et concertées contribuant à garantir la tranquillité publique et améliorer la sécurité des saintannais au quotidien.*

La ville s'est engagée dans une politique volontariste de prévention et de sécurité à travers des dispositifs qui font de Sainte-Anne, une ville sereine.

Avec le renforcement des effectifs de la police municipale, la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), la coopération permanente avec les forces de gendarmerie ou encore le déploiement de la vidéo-protection, Sainte-Anne poursuit sa lutte contre les incivilités.

De façon globale, les chiffres de la délinquance des trois derniers trimestres 2016 sont au vert. Les mesures prises ne sont pas étrangères à cette baisse.

#### Quelques chiffres (01/01/16 au 10/10/16)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique et violence sexuelle sont respectivement à la baisse de -14,5% et de -46% avec un taux d'élucidation de 69% à Ste-Anne contre un taux métropole de 49%. Les attentés aux biens tous confondus ont chuté de -140 faits, soit une baisse de 15,6%. Idem pour les cambriolages de -60 par rapport à l'année 2015 sur la même période soit -26,2% et les vols à main armée -40%.



« Faire de la Ville de Sainte-Anne, une ville apaisée et plus sécurisée est un des objectifs majeurs de la municipalité. La sécurité s'améliore sur le territoire, les chiffres le montrent, ça va dans le bon sens mais nous devons rester vigilant et mobiliser » a souligné le maire Christian BAPTISTE lors de la dernière réunion de travail en présence du colonel DESCoux, Commandant de la gendarmerie de la Guadeloupe, le capitaine LAVAUD de la brigade de la gendarmerie de Sainte-Anne, le chef de la police Patrick COURIOL et Hugues CHATEAUBON, conseiller municipal en charge de la Sécurité.



# An blan dé zyé

## L'organisation de la sécurité dans notre cité :

La sécurité de Sainte-Anne repose sur deux entités :

- La Police Municipale
- La brigade de la Gendarmerie de Sainte-Anne

Ces deux corps de métier ont certes, au quotidien leurs missions, leurs compétences, leurs périmètres d'intervention, mais il n'en demeure pas moins que la coordination initiée par la municipalité est le levier garantissant la sérénité de notre territoire.

## Une police municipale renforcée et mieux équipée

Pour rendre la police municipale plus visible et plus accessible, le service s'est doté au mois de Juillet dernier de **4 policiers**. La sécurité de la ville s'appuie désormais sur **18 fonctionnaires de police et de 16 Agents de Surveillance de la Voie Publique** qui veillent à la sécurité, la prévention, la sûreté et la salubrité publique.

Les moyens humains se sont accompagnés de moyens matériels. La police municipale a été dotée d'un système de radio et de trois véhicules.

Notre police municipale entre également dans l'ère de l'électronique. Les carnets à souches sont mis au rebut laissant la place aux PV électroniques. Un gain de temps considérable, qui leur permettra notamment de se redéployer sur d'autres missions de tranquillité publique.

## Une concertation constante

La concertation entre les deux corps de sécurité Police Municipale et Gendarmerie repose sur la signature d'une convention qui a pour vocation le partage de d'informations et la mise en place d'opérations de terrains coordonnées, ciblées et décidées au cours des réunions hebdomadaires telles que des patrouilles mixtes (15 en 2015 et 28 en 2016)

La convention fera l'objet d'une évaluation annuelle lors d'une séance du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Evaluation qui permettra de réajuster les actions à prioriser en fonction des résultats obtenus, de définir les priorités en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité.

En effet, la concertation constante a pris forme à travers un CLSPD activé en Juin 2016. Cette instance que le maire coordonne avec le Préfet, la Gendarmerie, la justice, l'éducation nationale, les bailleurs sociaux, les commerçants et les associations...) définit les priorités en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité de la ville.

Cet instrument d'harmonisation des politiques publiques en matière de prévention de la délinquance vise à :

- recenser les différentes actions de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité et encourager la mise en œuvre d'actions nouvelles,
- permettre l'échange régulier d'informations entre les différents partenaires concernant les attentes de la population dans ce domaine,
- définir les objectifs prioritaires à atteindre,
- favoriser la coordination des moyens et des dispositifs entre les différents partenaires,
- évaluer régulièrement l'efficacité et l'efficience des actions menées.

En s'appuyant sur un diagnostic, le plan d'action se déclinera de la manière suivante :

- la lutte contre le décrochage scolaire,
- la mise en place des mesures de prévention situationnelles

## Se prémunir des cambriolages, vols et agressions, c'est l'affaire de tous

### La Participation Citoyenne

Dans le cadre du CLSPD, le dispositif « Participation Citoyenne », outil de lutte contre les cambriolages et la délinquance d'appropriation a été formalisé dans le quartier du Helleux, par la signature d'un protocole le 21 juin dernier.

Ce dispositif s'inscrit dans un partenariat entre des habitants volontaires, la police municipale et la gendarmerie. 6 résidents ont accepté d'être des référents et sont devenus les interlocuteurs principaux.

Ce dispositif pourrait être repris dans d'autres quartiers.

Les enjeux :

- apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance et d'incivilité,
- associer la population aux problématiques de sécurité publique par des liens étroits,
- disposer d'éléments factuels pour lutter contre les actes de délinquance,
- créer une solidarité de voisinage.



Signalétique informant les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un secteur où les résidents sont particulièrement vigilants et signalent aux forces de sécurité toute situation qu'ils jugent anormale.



### Une ville bientôt sous vidéoprotection

La sécurité à Sainte-Anne passe aussi par l'implantation de caméras de vidéoprotection prévue en 2017.

Des caméras de vidéoprotection seront installées et reliées à un poste de surveillance. Le dispositif sera réparti dans les zones et points stratégiques du territoire. La définition du maillage a été établie dans le cadre d'une étude menée en étroite collaboration entre la gendarmerie, l'équipe municipale, la police municipale et la communauté d'agglomération La Riviera du Levant, tout en tenant compte des préconisations des habitants et des experts en la matière.

Pour faire des économies, les caméras seront acquises dans le cadre d'un achat groupé avec la Riviera du Levant.



## ÉDUCATION

### L'éducation au cœur du projet municipal

#### La réussite de nos enfants ne peut pas avoir de prix

Les travaux effectués pour la rentrée et durant les vacances de la Toussaint avoisinent les 150 000 euros auquel il faut ajouter 44 000 euros d'achats de matériels pour des réparations en interne. D'autres travaux seront réalisés sur les blocs sanitaires notamment sur le budget 2017 pour un peu moins de 100 000 euros. L'école Marcelle Borifax a subi de gros travaux de rénovation

et est la première école à posséder des toilettes pour les enfants en situation de handicap aux normes. Et ce n'est que le début. Le matériel pédagogique (peinture, puzzle, manuels ...) pour 15 écoles représente une enveloppe de 50 000 euros, somme à laquelle il faut ajouter 10 000 euros d'ameublement.

Enfin, tous les petits Saintannais ont droit à la natation sur les 3 niveaux concernés et à des sorties pédagogiques annuelles.

#### Le périscolaire municipal : un franc succès

Les TAP, les Temps d'Activités Périscolaires, organisés par la municipalité ont connu un succès l'année dernière et sont reconduits selon les mêmes modalités. Une vingtaine d'associations ont répondu favorablement à l'appel à projet ce qui a permis de diversifier les activités offertes aux enfants. Ils sont 700 inscrits, soit 1/3 des écoliers Saintannais.

#### Des bonnes nouvelles pour la communauté scolaire

Après quelques années de baisses des effectifs, la population scolaire a augmenté de nouveau en maternelle (40 inscriptions supplémentaires). Cette tendance est rendue possible grâce aux efforts entrepris pour rendre nos écoles plus attractives, objectif majeur de notre Projet Educatif Territorial (PEDT). L'équipement, le périscolaire associatif et municipal, les améliorations de la restauration scolaire y participent grandement.

Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule : le premier équipement numérique mobile (des tablettes, robots et Vidéo Projecteur Interactif) a été livré au début du mois de novembre au groupe scolaire du Bourg Lucie CALENDRIER Ginette MARAGNES. Ces deux écoles sont les premières à bénéficier de cette opération en raison de leurs effectifs et de leur mixité sociale. Leur rentrée dans l'ère numérique a été possible grâce au mécénat de la Société EnergieAntilles du Groupe Contour Global.

Il est primordial que toutes les écoles de Sainte-Anne soient équipées et connectées dans l'ère de la connexion permanente. La municipalité s'inscrit dans cette dynamique et s'engage à placer progressivement les écoles primaires dans cette ère numérique.

"Les choses s'améliorent grandement grâce à une collaboration régulière avec les parents d'élèves et la communauté éducative. De plus la municipalité confirme son engagement financier dans son projet de rénovation des écoles de Sainte-Anne, tout en assurant le quotidien nécessaire aux élèves et aux enseignants. Le travail est colossal tant certains bâtiments sont dégradés et vieillissants. La municipalité s'engage aussi à un plan de reconstruction des écoles dans le cadre du plan séisme II. Un travail de longue haleine mais qui doit mettre à l'abri tous nos élèves pour les 30 années à venir" a indiqué Christian Baptiste, le maire de la Ville de Sainte-Anne..







*" L'avenir dépend de ce que nous faisons de notre présent "*  
**Mahatma Gandhi**



*Pour cette nouvelle année, gardons confiance et continuons à bâtir ensemble une société plus juste, plus solidaire et plus respectueuse. Que 2017 soit pleine d'audace et riche de tous les talents.*

**Bonne année à tous!**

**Christian Baptiste**  
**Maire de Sainte-Anne**



# Une commune sur tous les fronts

**CABINET JOËL POMPILIUS**

**EXPERT-COMPTABLE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXPERTISE-COMPTABLE – AUDIT – CONSEIL  
 CREATION / DEVELOPPEMENT / TRANSMISSION  
 GESTION RH**

**POIRIER DE GISSAC . 97180 SAINTE-ANNE**



**Aizés**  
 Auditeurs & Associés

**Tél.: 0590 478 831**



Directeur de la publication : Christian BAPTISTE  
 Responsable de la rédaction : Charly SAHAÏ  
 Rédaction : Valerie HUGUES, Clessy BLANQUET, David NEBOR,  
 Jacques GAREL.  
 Photos : Vydian LAMIE

Conception : Ville de Sainte-Anne  
 Réalisation et Impression : Comiles  
 Publicité : J.C MILLOT 0690 58 99 63  
 5.000 exemplaires